ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

routes

Question orale n° 1514

Texte de la question

M. Gérard Charasse appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la situation du réseau routier national et international dans le département de l'Allier. Chacun sait l'importance qu'a, pour un département, sa desserte routière qui, bien pensée, peut être la source de nouvelles chances de développement. Sous l'impulsion des élus un grand nombre de décisions relatives à la desserte du département de l'Allier ont été prises sous la précédente législature. Elles peuvent se ranger sous trois grands chapitre : le contournement de l'agglomération de Vichy - seul bassin français de plus de 70 000 habitants non desservi par des voies rapides ; l'aménagement de la RN 7 en particulier dans ses parties les plus accidentogènes dont le sud du département ou nous avons un mort tous les 500 mètres ; la RCFA. Le contournement de Vichy fait l'objet d'un accord de partenariat entre les collectivités territoriales et l'État sur la maîtrise d'oeuvre des tronçons. On comprend aisément que la coordination de l'ensemble soit une clé de l'efficience de ce projet. Les conseils régional et général et la communauté d'agglomération de Vichy sont maintenant engagés, et il souhaite que le ministre l'informe du degré de réalisation des engagements de l'État, en particulier sur le tronçon nord de Vichy vers la RN 7. Sur les deux derniers dossiers, des lenteurs sont déplorées en particulier dans le sud du département où le contournement de Lapalisse n'est toujours pas en service. Il souhaiterait connaître les mesures qui seront prises pour pallier ces retards qui, au sud de Lapalisse l'an dernier, auraient pu avoir, alors qu'un car chutait dans un ravin, des conséquences dramatiques.

Texte de la réponse

AMENAGEMENT DU RESEAU ROUTIER

DANS L'ALLIER

M. le président. La parole est à M. Gérard Charasse, pour exposer sa question, n° 1514, relative à l'aménagement du réseau routier dans l'Allier.

M. Gérard Charasse. Monsieur le ministre des transports, je veux rappeler la situation très critique du réseau routier national et international dans le département de l'Allier.

Chacun sait l'importance que revêt pour un département sa desserte routière, qui, bien pensée, peut être la source de nouvelles chances de développement. Sous l'impulsion des élus, un grand nombre de décisions relatives à la desserte de ce département ont été prises au cours de la précédente législature. Elles peuvent se ranger sous trois grands chapitres : le contournement de l'agglomération de Vichy, qui est, en France, le seul bassin de plus de 70 000 habitants à ne pas être desservi par des voies rapides ; l'aménagement de la RN 7, en particulier dans ses parties les plus accidentogènes, dont le sud du département, où il y a un mort tous les 500 mètres ; enfin, la route Centre-Europe-Atlantique, la RCEA.

Le contournement de Vichy fait l'objet d'un accord de partenariat entre les collectivités territoriales et l'État sur la maîtrise d'oeuvre des tronçons. Dès lors, on comprend aisément que la coordination de l'ensemble soit une clé de l'efficience du projet. Les conseils régional et général ainsi que la communauté d'agglomération de Vichy se sont maintenant engagés et je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous m'informiez du degré de réalisation des engagements de l'État, en particulier sur le tronçon nord de Vichy, en direction de la RN 7.

S'agissant de la RCEA et de la RN 7, des lenteurs sont à déplorer, en particulier pour la RN 7, dans le sud du département, où le contournement de Lapalisse-Saint-Prix n'est toujours pas en service.
Je souhaiterais également connaître les mesures qui seront prises pour combler ces retards, qui auraient pu avoir des conséquences dramatiques alors que, l'année dernière, au sud de Lapalisse, un car chutait dans un ravin.
M. le président. La parole est à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.
M. Dominique Perben, *ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.* Monsieur le député, comme vous l'indiquez, l'amélioration du réseau routier dans le département de l'Allier est d'une importance majeure. Un large consensus existe sur la nécessité de poursuivre les efforts qui ont été engagés.
S'agissant de la desserte de l'agglomération de Vichy, le premier enjeu concerne la coordination des trois maîtres d'ouvrage impliqués. Le bilan de la concertation sur le contournement nord sera présenté au prochain comité de pilotage. Cela permettra d'envisager une enquête publique selon un calendrier cohérent avec la réalisation du barreau de liaison jusqu'à l'antenne de Gannat, dont la concession a été confiée à la société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône - APRR -, ainsi que celle du barreau sud, projet du département.
Par ailleurs, les études, en particulier environnementales, se poursuivent activement sur la section la plus au nord, vers la RN 7, afin de définir un tracé à l'intérieur du fuseau retenu à ce jour.
À la suite de la décision prise le 6 mars dernier par le Premier ministre, l'année 2006 sera marquée par une accélération des aménagements des grands axes routiers, dont la RN 7 et la RCEA.
Pour la RN 7, sur laquelle porte plus particulièrement votre question, je peux vous indiquer que la déviation de Lapalisse-Saint-Prix sera mise en service avant la fin de l'année. Je sais l'importance de cette réalisation, attendue depuis longtemps et sur laquelle, avec vos collègues Dériot et Simon, vous aviez déjà appelé mon attention. Cette mise en service sera un soulagement, non seulement pour les usagers de la RN 7, mais également pour les riverains.
Mais il nous faut, bien sûr, poursuivre ces améliorations. Je me suis d'ailleurs engagé auprès du président du conseil général à commencer dès cette année les travaux d'aménagement entre Saint-Prix et la Loire. Le niveau sans précédent des moyens consacrés aux investissements routiers nous permet de lancer de nouvelles opérations, dont celle-ci. Sa réalisation, en complément de la déviation de Lapalisse-Saint-Prix, permettra de bénéficier d'un aménagement continu au sud du département.
Ces éléments vous auront, je l'espère, persuadé de la volonté du Gouvernement de poursuivre les efforts considérables de l'État dans ce département.
M. le président. La parole est à M. Gérard Charasse.
M. Gérard Charasse. Monsieur le ministre, je prends acte des engagements de l'État. Il est vrai qu'un consensus s'est dégagé, tant parmi les élus et la population que parmi les économistes, sur le contournement de Vichy, que ce soit vers la RN 7, vers Gannat ou vers le sud, en direction l'A 72, mais aussi sur la fin de l'aménagement de la RN 7, en particulier dans sa partie plus accidentogène, ainsi que sur la RCEA.
Mais il importe, monsieur le ministre, que l'État respecte ses engagements, car, vous le savez, nous attendons depuis très longtemps, et nous ne pourrons patienter davantage, en raison des problèmes économiques, des nuisances que subissent les riverains et de la mauvaise qualité de la circulation.

Données clés

Auteur : M. Gérard Charasse
Circonscription : Allier (4e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1514
Rubrique : Voirie
Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer
Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2881
Réponse publiée le : 22 mars 2006, page 2076
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 mars 2006